

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gildas

réf : 2019_04_04_023

Les commissions scolaires de LOCQUELTAS et LOCMARIA-GRAND-CHAMP se sont réunies afin de faire le bilan de l'année 2018 du fonctionnement de l'école St Gildas.

Il en résulte un coût de :

675,87 € / enfant de maternelle pour les frais d'ATSEM

274,86 € / enfant pour les frais de fonctionnement.

Sur les 160 enfants de l'école, 54 enfants sont de LOCMARIA-GRAND-CHAMP :

- 32 primaires
- 22 maternelles

La participation demandée à LOCMARIA-GRAND-CHAMP est :

↳ Pour le personnel ATSEM :

675,87 € x 22 = 14 869,17 €

↳ Pour les frais de fonctionnement :

274,86 € x 54 = 14 842,71 €

Total : 29 711,87 € soit 14 855,94 € par semestre.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de ce qui est réclamé par la Commune de LOCQUELTAS, soit **29 711,87 €**, par acomptes semestriels.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUELTAS

réf : 2019_04_04_024

Les commissions scolaires de LOCQUELTAS et LOCMARIA-GRAND-CHAMP se sont réunies afin de faire le bilan de l'année 2018 du fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUELTAS.

25 149 repas ont été consommés en 2018.

5 399 repas ont été consommés par des enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP.

Le montant total du déficit de fonctionnement du restaurant scolaire de LOCQUELTAS pour l'année 2018 est de **66 965,30 €**, soit **2,66274 €** par repas.

Il est demandé à la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP de participer au déficit du restaurant scolaire de LOCQUELTAS à raison de :

2,66274 € x 5 399 repas = 14 376,14 €

La commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP a versé 20 000 € en 2018, alors que le déficit du restaurant scolaire est de 14 376,14 €, une somme de 5 623,86 € a été trop versée à la commune de Locqueltas.

Il est proposé cette année de :

- RÉCUPÉRER la somme de 5 623,86 € auprès de la commune de Locqueltas,
- PAYER les deux acomptes de 5 000 € sur 2019 en mai et en septembre 2019.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide cette proposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Arbre de Noël 2018

réf : 2019_04_04_025

Chaque année les commissions scolaires organisent l'Arbre de Noël pour les enfants des écoles des deux communes.

Fin 2018, la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP a organisé l'Arbre de Noël pour les enfants scolarisés à l'école publique du Four à Pain pour un coût total de 1 560,11 €.

La commune de Locqueltas a organisé l'Arbre de Noël pour les enfants scolarisés à Locqueltas à l'école publique et à l'école St Gildas.

223 enfants de Locqueltas

54 enfants de Locmaria-Grand-Champ (Saint-Gildas).

Le montant total des dépenses 2018 s'élève à 2 215,10 € :

→ 1 420,10 € pour la prestation

→ 795 € pour les chocolats

La Participation demandée à la commune pour les enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP scolarisés à l'école St Gildas :

→ **276,84 €** pour la prestation (1 420,10 €*54/277)

→ 54 sachets de frites enfant à 2,40 € soit **129,60 €**

→ La moitié des sachets de chocolats pour le personnel St Gildas à 54 € soit **27,00 €**

Soit un total de 433,44 € à la charge de la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP à rembourser à LOCQUELTAS.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de ce qui est réclamé par la Commune de LOCQUELTAS, soit **433,44 €**.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Transports à la piscine : Ecole publique de LOCMARIA GRAND CHAMP

réf : 2019_04_04_026

Chaque année, la commune règle les factures de transport vers la piscine pour les enfants de l'école publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP.

Le montant des factures pour l'année 2018 est de 1 886 €.

Madame le Maire et le bureau municipal informent le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2019, l'agglomération assume financièrement le coût des prestations et du transport relatifs aux actions culturelles, à la natation et au nautisme scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Transports à la piscine : Ecole St Gildas

réf : 2019_04_04_027

La commune de LOCQUELTAS règle les factures de transport vers la piscine pour ses deux écoles.

Pour l'année 2018, le montant des factures de transports concernant l'école Saint-Gildas est de 2 615 €.

Sur les 160 enfants de l'école, 106 ont été à la piscine dont 38 enfants de Locmaria-Grand-Champ : soit 24,67 € par enfant.

La participation financière réclamée à la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP, pour les enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP scolarisés à l'école St Gildas, s'élève à :

24,67 € x 38 = 937,46 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de ce qui est réclamé par la Commune de LOCQUeltas, soit **937,46 €**.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Participation pour déplacements pédagogiques : Ecole St Gildas

réf : 2019_04_04_028

Pour les enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP scolarisés à l'école St Gildas, la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP s'aligne sur les subventions accordées aux enfants des écoles de LOCQUeltas.

Madame le Maire et le bureau municipal proposent d'attribuer une subvention de 15 € par enfant de LOCMARIA-GRAND-CHAMP, scolarisé à l'école St Gildas, pour aider au transport lors des sorties pédagogiques, sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Soit 15 € x 54 enfants = 810,00 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Participation sorties scolaires : Ecole St Gildas

réf : 2019_04_04_029

Pour les enfants de LOCMARIA-GRAND-CHAMP scolarisés à l'école St Gildas, la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP s'aligne sur les subventions « sorties scolaires » accordées aux enfants des écoles de LOCQUeltas.

Madame le Maire et le bureau municipal proposent d'attribuer une subvention de :

→ 46 € par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

→ 15 € par enfant, par an, pour les sorties sans nuitée.

Cette subvention sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

réf : 2019_04_04_030

Madame le Maire et le bureau municipal proposent cette année de coupler les participations déplacements pédagogiques et sorties scolaires et de verser un montant fixe par enfant.

Soit 40 € x 187 enfants = 7 480 €.

Cette participation sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Après examen des propositions tarifaires, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Fournitures scolaires : Ecole publique de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

réf : 2019_04_04_031

Madame le Maire et le bureau municipal proposent d'attribuer la somme de 55 € par enfant de l'école publique au titre des fournitures scolaires.

187 enfants x 55 € = 10 285 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Lutte contre le frelon asiatique

réf : 2019_04_04_032

Face, au caractère invasif du frelon asiatique et les risques, qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, il est proposé pour 2019, de soutenir financièrement la destruction des nids selon les mêmes conditions que 2018, à savoir :

Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs

Montant de l'aide : 50 % du coût de la dépense éligible pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Barème des plafonds éligibles :

- nid situé de 0 à ≤ 5 mètres = 75 € TTC ;
- nid situé de 5 mètres à ≤ 10 mètres = 95 € TTC ;
- nid situé de 10 mètres à ≤ 20 mètres = 120 € TTC ;
- nid situé à plus 20 mètres = 180 € TTC ;
- au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC.

Période d'éligibilité de destruction des nids : 1er mai au 30 novembre 2019

Date limite d'instruction des dossiers et de versement des aides : 31 janvier 2020

Il est proposé que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération soit le « guichet unique » pour cette action et dans ce cadre assure le traitement des dossiers et le versement de l'aide communale.

Le remboursement des aides avancées pour le compte de la commune, par l'agglomération, se fera en fin d'année par l'émission de titres de recettes. Cette prestation fera l'objet de la signature d'une convention entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la commune.

Madame Le Maire et le bureau municipal proposent :

- que la commune finance 30 % du coût de la dépense éligible,

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avéraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- que la commune finance 30 % du coût de la dépense éligible pour la destruction des nids sans utilisation de nacelles,

- que la commune finance 50 % du coût de la dépense éligible pour la destruction des nids avec utilisation de nacelles,

- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avéraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Adhésion au CAUE

réf : 2019_04_04_033

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Morbihan a pour objectif principal de contribuer à la production d'un cadre de vie de qualité pour les morbihannais.

Son action se construit autour du conseil, de l'information, de la sensibilisation et de la formation en direction principalement des collectivités.

Madame Le Maire et le bureau municipal proposent d'adhérer au CAUE pour l'année 2019.

La cotisation demandée s'élève à 0,33 € pour 1706 habitants (population municipale INSEE au 01/01/2019) soit un montant de 562,98€.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au CAUE.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Dénomination de bâtiments publics

réf : 2019_04_04_034

Madame le Maire expose que la dénomination des rues ou d'espaces publics relève exclusivement de la compétence du Conseil municipal.

Il convient dès à présent de trouver un nom pour le nouveau bâtiment Vannes Golfe habitat situé sur la place de la Voile et pour les logements sociaux situés au niveau de la ferme à l'entrée du bourg.

Madame Le Maire et le bureau proposent :

- d'attribuer un nom de voilier pour le bâtiment de la Place de la Voile : l'Hermione

- que l'adresse postale de ce bâtiment soit :

- 4 Place de la voile (pour les commerces)

- 2 Rue Fontaine St Eloi (pour les logements) - appartement n°...

- D'attribuer pour les logements sociaux situés au niveau de la ferme, l'adresse postale suivante :

- Clos de la Bourdonnaye – Appartement n°...

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, valide les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Salles - attribution des marchés par lots

réf : 2019_04_04_035

Dans le cadre du marchés travaux des salles multisports et polyvalente, Madame le Maire informe les élus que le COPIL s'est réuni le mercredi 3 avril à 9h pour une présentation et pour suite à donner aux offres.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE HT	ESTIMATION HT	COMMENTAIRES
LOT N° 01 / TERRASSEMENT - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS	BOURBAN VIGNARD / ST MARCEL	79 022,97 €	129 000,00 €	
LOT N° 02 / GROS-CŒUVRE			724 000,00 €	non attribué
LOT N° 03 / CHARPENTE MÉTALLIQUE - BOIS	COMET'S / GUINGAMP	202 377,78 €	188 000,00 €	
Lot 3 / Variante n° 1 : Laquage sur charpente métallique de la salle multisports	COMET'S / GUINGAMP	7 030,40 €	20 000,00 €	
TOTAL LOT N° 03		209 408,18 €	208 000,00 €	
LOT N° 04 / COUVERTURE - BARDAGE MÉTALLIQUE	SMAC / KERVIGNAC	219 165,37 €	189 000,00 €	
LOT N° 05 / ÉTANCHÉITÉ	DUVAL / TORCE	129 000,00 €	176 000,00 €	
LOT N° 06 / MENUISERIE ALUMINIUM	ALU DE BRETAGNE	41 450,00 €	45 000,00 €	
LOT N° 07 / SERRURERIE & PORTES MÉTALLIQUES	BRETAGNE METAL / LANDEVANT	47 990,47 €	43 500,00 €	
LOT N° 08 / MENUISERIE INTÉRIEURE	THETIOT / LA CHAPELLE CARO	119 126,67 €	137 000,00 €	
Lot 8 / Variante n° 1 : Stores intérieurs en toile dans la salle polyvalente	THETIOT / LA CHAPELLE CARO	4 348,00 €	8 000,00 €	
TOTAL LOT N° 08		123 474,67 €	145 000,00 €	
LOT N° 09 / CLOISON SÈCHE - ISOLATION	RAULT / ROHAN	144 514,38 €	135 000,00 €	
LOT N° 10 / CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE	LE BEL / MALESTROIT	98 642,97 €	106 000,00 €	
LOT N° 11 / PARQUET	LE DORTZ / BAUD	23 999,25 €	24 500,00 €	
LOT N° 12 / PEINTURE - NETTOYAGE	GOLFE PEINTURE / VANNES	43 200,00 €	43 500,00 €	
Lot 12 / Variante n° 1 : Stores intérieurs en toile dans la salle polyvalente	GOLFE PEINTURE / VANNES	164,17 €	200,00 €	
Lot 12 / Variante n° 2 : Lasure sur murs béton de la salle multisports	GOLFE PEINTURE / VANNES	6 400,24 €		
TOTAL LOT N° 12		49 764,41 €	43 700,00 €	
LOT N° 13 / PLAFONDS SUSPENDUS	COYAC / VANNES	36 280,25 €	39 000,00 €	
LOT N° 14 / ÉLECTRICITÉ			193 000,00 €	décision reportée
LOT N° 15 / CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION	MISSENARD / QUEVEN	346 301,27 €	351 000,00 €	
Lot 15 / Variante n° 1 : chauffage de la salle multisports		25 253,69 €		
		371 554,96 €	351 000,00 €	
LOT N° 16 / TEST D'ÉTANCHÉITÉ A L'AIR DU BÂTIMENT			1 500,00 €	non attribué
TOTAL HT		1 574 267,88 €	2 553 200,00 €	

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des lots aux entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de travaux des salles multisports et polyvalente
- autoriser Madame Le Maire à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération et à signer tout document ou actes y afférents

Le Conseil Municipal valide les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Remboursement anticipé emprunt

réf : 2019_04_04_036

Afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement les Rives du Triskell, la commune a contracté, en 2015, un prêt de 500 000 € auprès du Crédit Agricole dont le remboursement anticipé partiel ou total est possible avant l'échéance finale et sans frais.

La moitié des lots du lotissement « Les Rives du Triskell » étant vendus, Madame Le Maire et le bureau municipal propose de rembourser ce prêt au 15 avril 2019.

Capital : 500 000,00 €

Intérêts normaux : 375,71 €

Total à rembourser : 500 375,71 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le remboursement anticipé de l'emprunt,
- autoriser Madame Le Maire à effectuer le remboursement,
- d'ouvrir les crédits dans le budget Rives du Triskell par décision modificative n° 1 : Section d'investissement : chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », article 1641 en dépenses pour la somme de 500 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Séance levée à : 21:35

En mairie, le 08/04/2019

Le Maire

Martine LOHEZIG

